

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre



affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Novembre 2022



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 novembre 2022, au moins 658 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

0. INTRODUCTION	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....	5
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	6
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES.....	6
I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES OU ASSASSINATS D'ENFANTS.....	7
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	8
I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....	8
I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	9
I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	9
II. DE LA JUSTICE.....	9
III. DE LA GOUVERNANCE.....	9
IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	10
V. AUTRES FAITS SECURITAIRES	10
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Conseil National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de novembre 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 342 à 346.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 41 personnes tuées dont 23 cadavres retrouvés et 4 exécutées sommairement, 13 victimes de VBG, 3 torturées et 64 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes, 6 mineurs et 1 personne de la composante sociale twa tués, 1 femme torturée, 6 femmes et 14 mineurs arrêtés arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNL et 3 membres du parti CNDD–FDD tués, 3 membres du parti CNDD–FDD et 4 membres du parti UPRONA arrêtés arbitrairement.

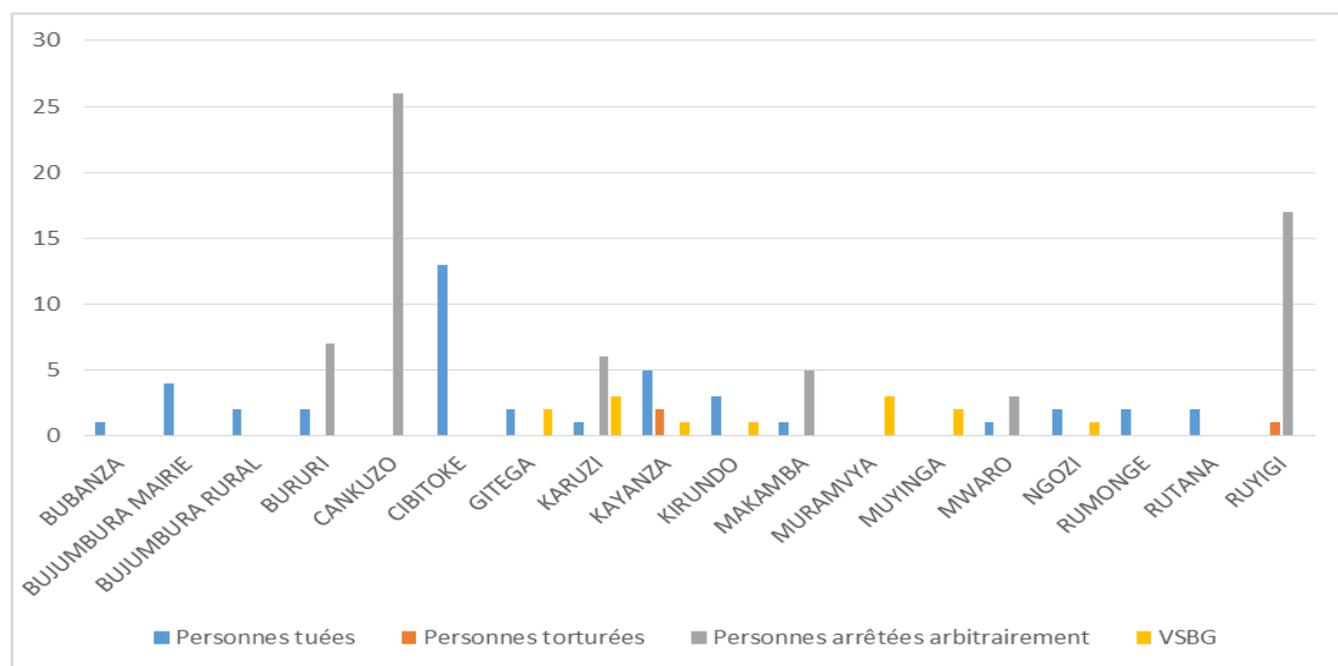
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de novembre 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de novembre 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 41 dont 4 exécutées sommairement, 4 femmes, 6 mineurs, 1 personne de la composante sociale twa, 1 membre du parti CNL et 3 membres du parti CNDD–FDD. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 13 cas, suivie de Kayanza avec 5 cas et de Bujumbura Mairie avec 4 cas. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 25 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 6 cas et des policiers avec 2 cas.

Sur un total de 13 victimes de VBG relevées au cours de cette période, les provinces de Karuzi et Muramvya viennent en tête avec 3 cas chacune, suivies de Gitega et Muyinga avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 3 cas de torture dans les provinces de Kayanza avec 2 cas et de Ruyigi avec 1 cas. Parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas et des administratifs avec 2 cas.

Sur un total de 64 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Cankuzo vient en tête avec 26 cas, suivie de Ruyigi avec 17 cas, de Bururi avec 7 cas, de Karuzi avec 6 cas et Makamba avec 5 cas. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 6 femmes, 14 mineurs, 3 membres du parti CNDD–FDD et 4 membres du parti UPRONA.

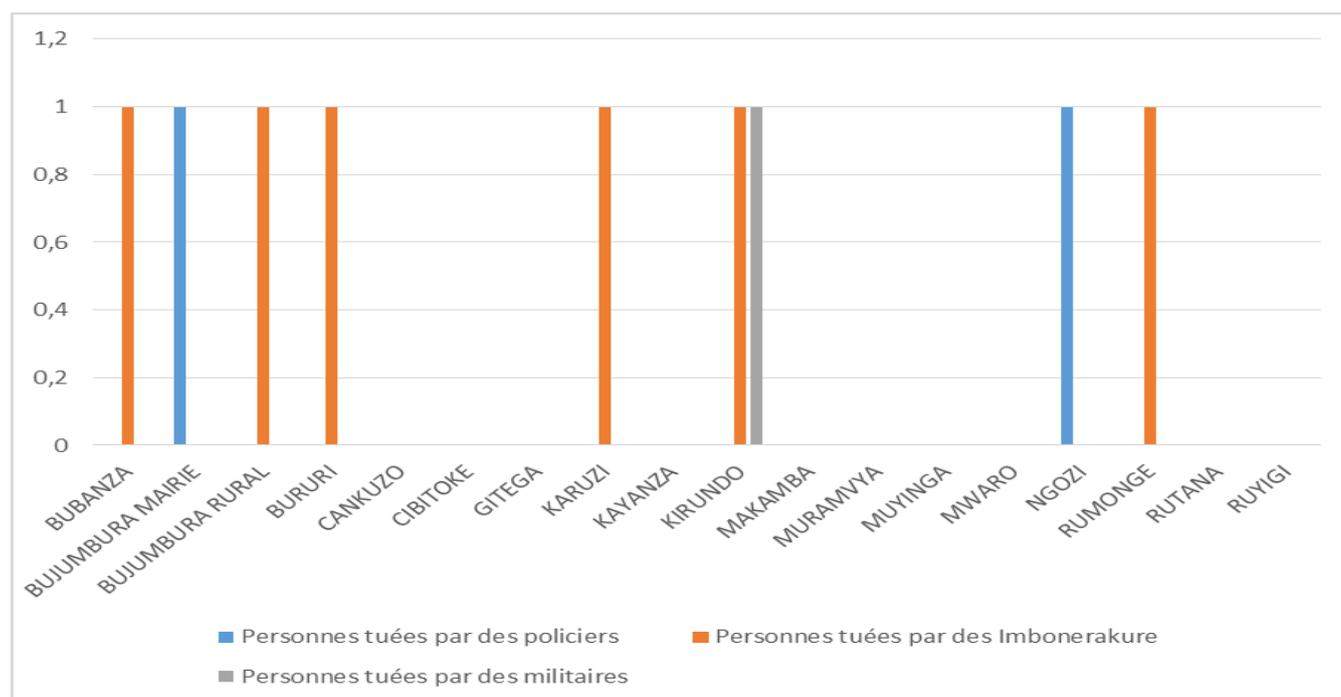
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de novembre 2022, la Ligue Iteka a relevé 9 personnes tuées dont 4 [exécutées sommairement](#) notamment dans la province de Kirundo avec 2 cas. Comme le montre ci-dessous cette figure, parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 6 cas, des policiers avec 2 cas et des militaires avec 1 cas.

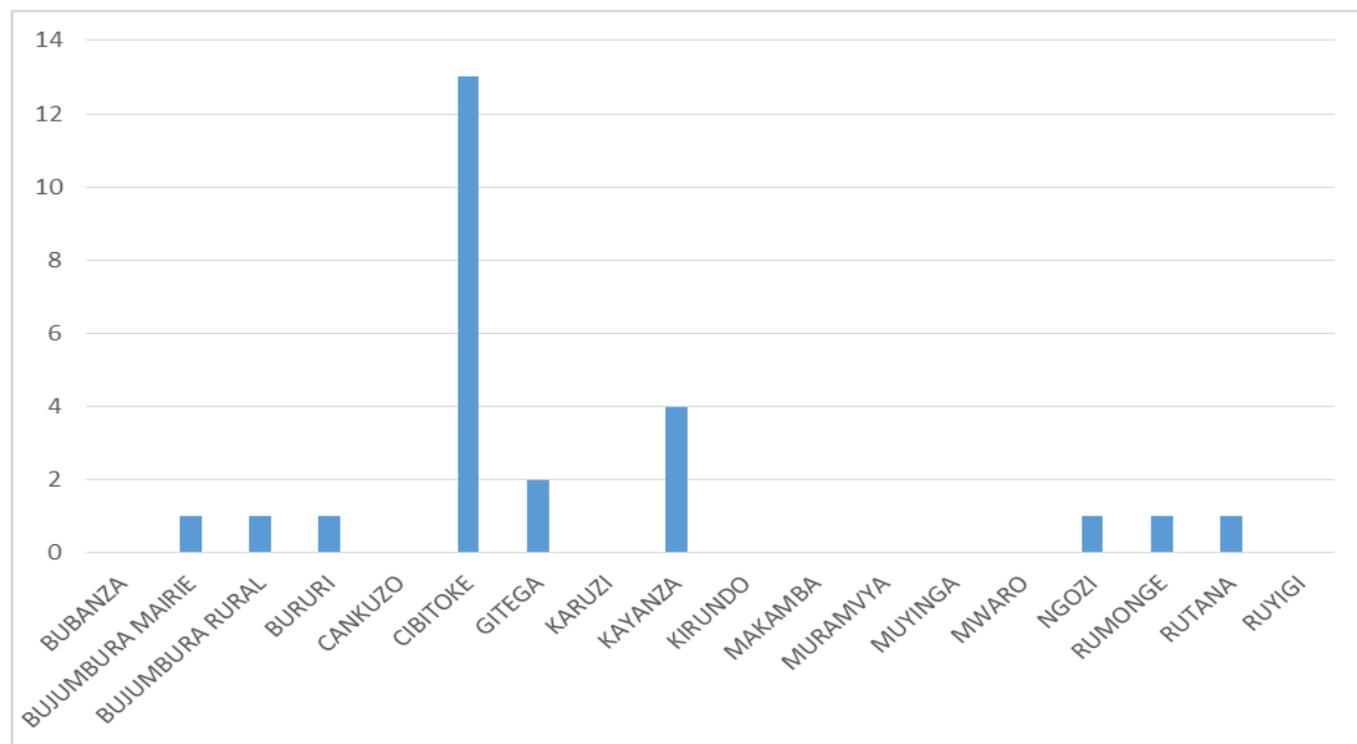
Figure 2 : Graphique illustrant des personnes tuées par [des agents étatiques](#)



1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de novembre 2022, la Ligue Iteka a relevé 25 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 13 cas, suivie de Kayanza avec 4 cas et de Gitega avec 2 cas.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

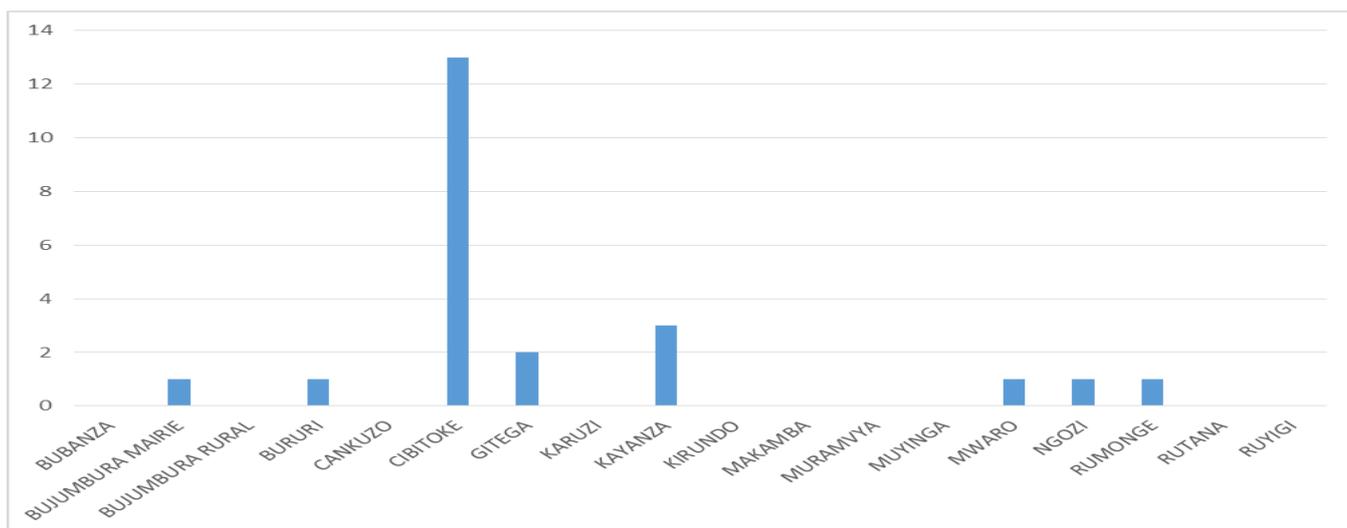


1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de novembre 2022, la Ligue Iteka a enregistré 23 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en provinces Cibitoke avec 13 cas, Kayanza avec 3 cas et Gitega avec 2 cas. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences, notamment au bord de la route et dans la brousse.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

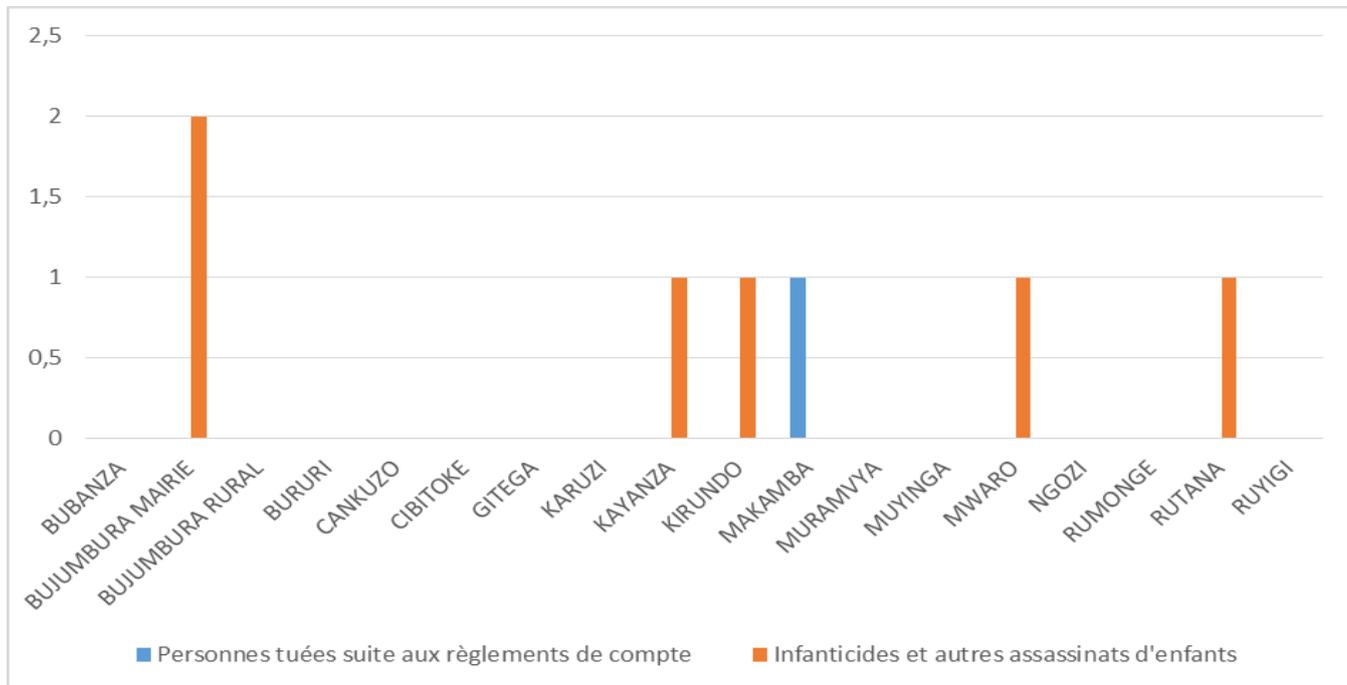
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES OU ASSASSINATS D'ENFANTS

Au cours du mois de novembre 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 7 personnes ont été tuées dont 6 cas [d'infanticides ou d'assassinats d'enfants](#) et 1 cas suite [aux règlements de compte](#). Ces cas ont été répertoriés dans les provinces de Bujumbura avec 2 cas, Kayanza, Kirundo, Makamba, Mwaro et Rutana avec 1 cas chacune.

Figure 5: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, aux règlements de compte, et aux infanticides ou autres assassinats d'enfants

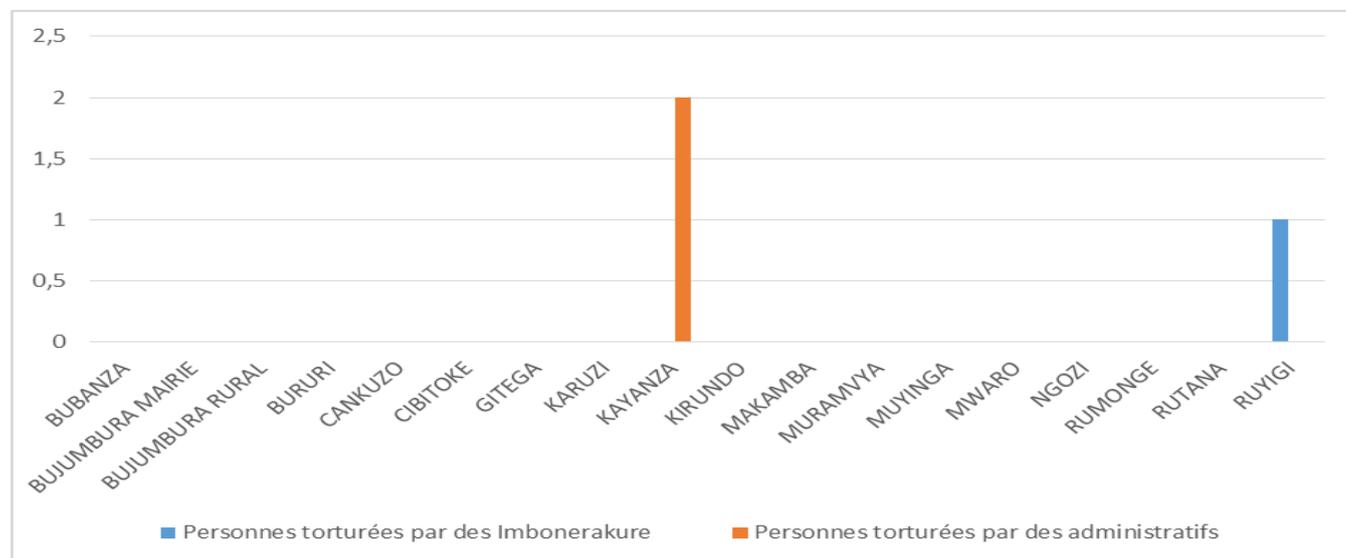


I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de novembre 2022, comme le graphique ci-après l'illustre, la Ligue Iteka a relevé 3 personnes [torturées](#) dont 1 femme, respectivement par des administratifs avec 2 cas à Kayanza et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas en province de Ruyigi.

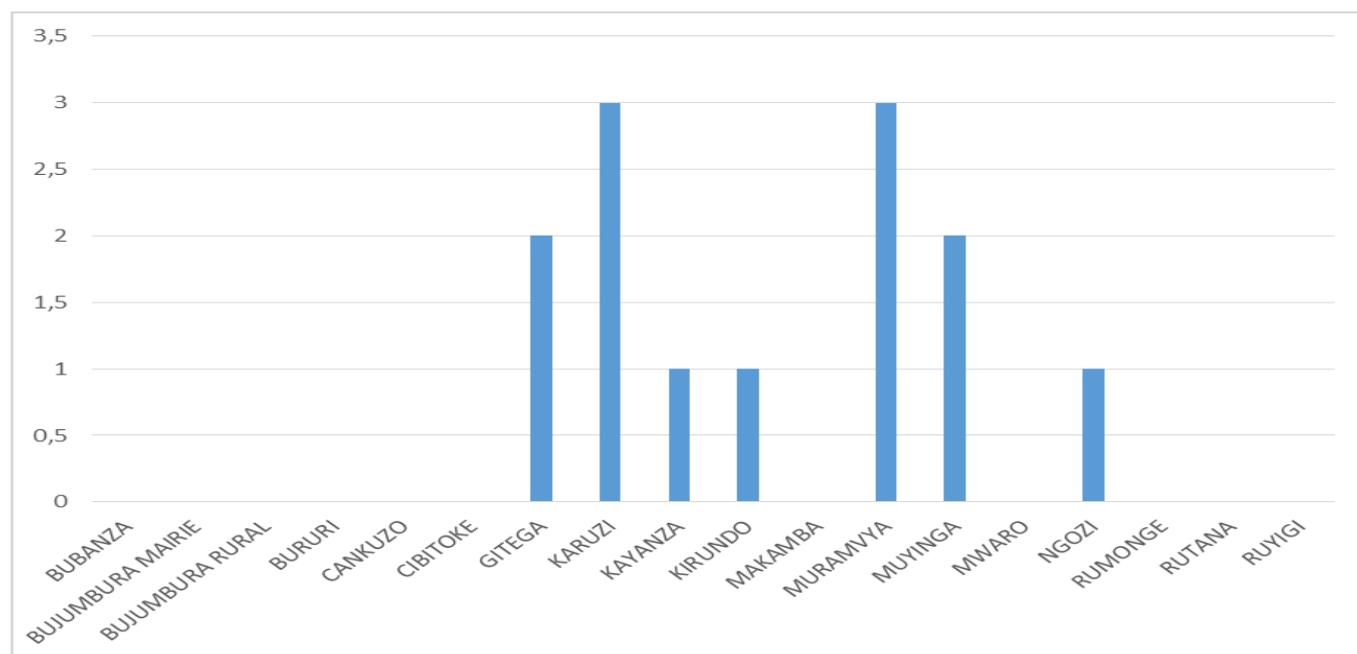
Figure 6: Graphique des personnes torturées



I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 13 cas de [VBG](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Karuzi et Muramvya viennent en tête avec 3 cas chacune, suivie de Gitega et Muyinga avec 2 cas chacune.

Figure 7: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



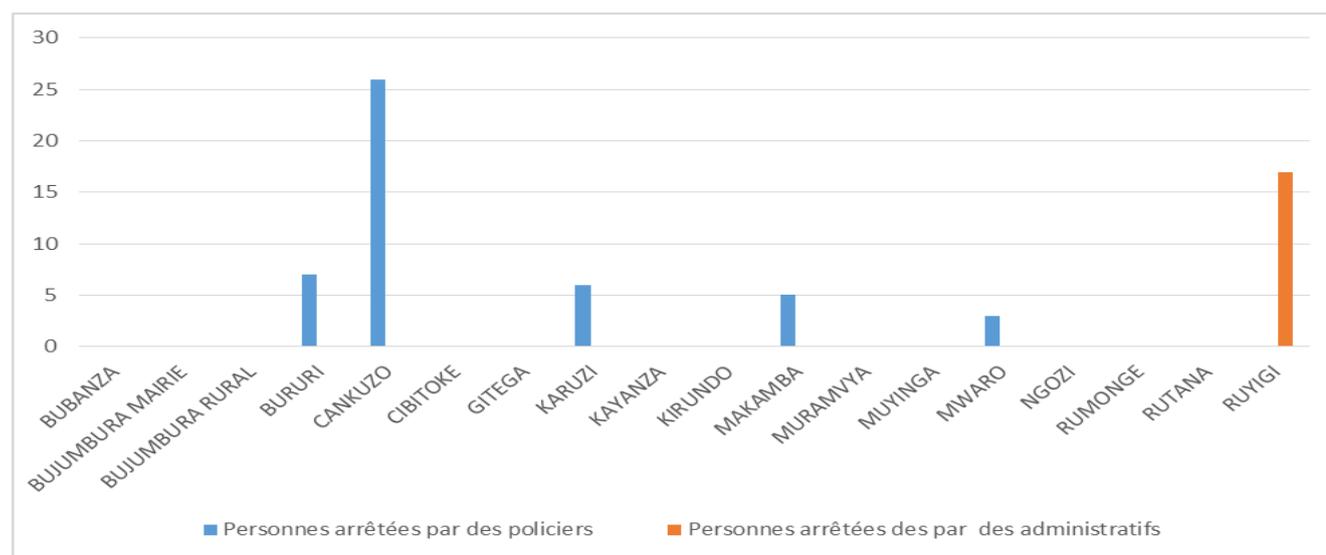
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de novembre 2022, la Ligue Iteka a répertorié 64 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 6 femmes, 14 mineurs, 3 membres du parti CNDD–FDD et 4 membres du parti UPRONA.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Cankuzo vient en tête avec 26 cas, suivie de Ruyigi avec 17 cas, de Bururi avec 7 cas et Karuzi avec 6 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des membres des policiers avec 47 cas et des administratifs avec 17 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la justice, la Ligue Iteka a relevé des cas d'arrestations et de condamnation par flagrance des personnes accusées de différentes infractions. Il s'agit entre autres d'un commerçant condamné par le TGI Muyinga à une peine de 6 mois de servitude pénale et de payer une amende d'un million de fbu pour avoir transporté du haricot vers la Tanzanie, un jugement de flagrance en province Rutana d'un membre du parti CNDD-FDD condamné à une peine de 2 ans de servitude pénale principale accusé de fraude des fertilisants et du commerce interdit, une condamnation de 7 prévenus par le TGI Kayanza accusés des infractions diverses et d'un policier condamné à une peine à perpétuité en commune Muha, Bujumbura Mairie après être rendu coupable de viol d'une détenue.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la gouvernance. Il s'agit entre autres :

- De limogeage des administrateurs des communes Kayogoro et Nyanza-lac par leurs Conseils Communaux respectifs ;
- D'un rappel à l'ordre du Ministre de la Justice envers des responsables des juridictions et des parquets suite à la surpopulation carcérale au Burundi ;

- De l’immixtion du Gouverneur de la province Cankuzo dans les affaires de la justice ;
- Des activités économiques et scolaires paralysées par des policiers et des jeunes Imbonerakure suite au passage du flambeau de la paix en provinces Rumonge et Mwaro ;
- D’une réunion interdite des membres du parti CNL par l’administrateur communal de Kayogoro à l’intérim;

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé d’éleveurs imposés par l’administrateur de la commune Kayokwe, province Mwaro à vendre du lait dans un centre de collecte de lait. Cette mesure a été motivée par la diminution de la quantité de lait dorénavant vendue à ce centre.

V. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à d’autres faits sécuritaires. Il s’agit notamment de :

- quatorze personnes blessées dont six enfants dans des circonstances diverses dans certaines localités du pays ;
- Vol dans des ménagers en commune Bugabira, province Kirundo par des gens non identifiés ;
- Sept champs de cultures détruits en commune Isare, Bujumbura rural ;
- Destruction de biens suite à un incendie au marché de Jabe en commune Mukaza, Bujumbura Mairie ;
- Deux grenades retrouvées en commune et province Cankuzo.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de novembre 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d’être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries dont des exécutions sommaires, de VBGs, de tortures et d’arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l’homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.